

AFFAIRE N° 30. - Paiement à Maître ESPARON, Notaire à Saint-Denis, des honoraires qui lui sont dus pour frais d'établissement de divers actes de ventes.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à verser à Maître ESPARON, Notaire à Saint-Denis, la somme de 497 150 Frs CFA pour frais d'établissement des actes de vente concernant les terrains ci-après :

- William CLAIN (affaire n° 20 du 11 Juin 1970 - construction d'un C.E.S) .....	277 065 Frs
- S.I.D.R. (affaire n° 29 du 17 Février 1970 - construction d'une crèche-garderie) .....	76 810 Frs
- S.I.D.R. (affaire n° 33 du 17 Février 1970 - construction d'un marché) .....	124 555 Frs
- DAMBREVILLE (affaire n° 19 du 11 Juin 1970 - construction d'un réservoir) .....	18 720 Frs
	<u>497 150 Frs</u>

La dépense totale, soit 497 150 Frs CFA est prévue respectivement :

- William CLAIN - chapitre 903 - article 210
- S.I.D.R. (crèche-garderie) - chapitre 904 - article 210
- S.I.D.R. (marché) - chapitre 909 - article 210
- DAMBREVILLE - chapitre 902 - article 210

du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, nous sommes en Session Extraordinaire. Les questions à l'ordre du jour sont épuisées. Cependant, il y a quelques questions diverses. Acceptez-vous de les étudier ?

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.